

*Rapport annuel 2024 relatif à la lutte contre le travail forcé
et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

York est une université internationale d'enseignement et de recherche de premier plan et un moteur de changement positif.

Située à Toronto et forte d'une communauté accueillante et diversifiée avec une perspective mondiale unique, York prépare ses étudiants et étudiantes à leur carrière et à leur réussite personnelle et professionnelle à long terme. Ensemble, nous faisons avancer les choses pour nos communautés, pour notre planète et pour notre avenir.

Structure de gouvernance à l'Université York

L'Université York a été créée par la proclamation de la *Charte de l'Université York* par la Reine du chef de la province de l'Ontario, le 26 mars 1959. La *Charte de York* a été modifiée en 1965 et c'est en vertu de la législation de 1965 que l'Université, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est constituée.

L'Université York est une société caritative à but non lucratif, dotée d'un système de gouvernance autonome. Malgré son autonomie juridique, elle bénéficie d'une aide publique sous forme de subventions du gouvernement de l'Ontario et d'autres sources et doit rendre compte d'un certain nombre de questions relatives à son fonctionnement aux gouvernements provincial et fédéral.

Le système de gouvernance établi par la *Charte de l'Université York* est bicaméral et comprend deux organes directeurs : le conseil d'administration et le Sénat. Le pouvoir d'agir au nom de l'Université est réparti entre le chancelier/la chancelière, le conseil d'administration, le Sénat et le président/la présidente (qui est aussi vice-chancelier/vice-chancelière). Sous réserve des pouvoirs spécifiquement conférés au Sénat en matière de politique académique et à la présidence en matière de conduite des étudiants et d'autres questions, la gouverne, la conduite, la gestion et le contrôle de l'Université et de ses biens, revenus, dépenses, activités et affaires sont conférés au conseil d'administration en vertu de la *Charte de York*.

Le chancelier/la chancelière est le chef en titre de l'Université et a le pouvoir de conférer tous les diplômes.

Nonobstant les pouvoirs indépendants délégués au chancelier/à la chancelière, au conseil d'administration, au Sénat et à la présidence, la *Charte de l'Université York* prévoit l'interdépendance en exigeant la consultation et l'approbation des organes directeurs, du chancelier/de la chancelière et du président/de la présidente du conseil d'administration dans un certain nombre de domaines.

Vous trouverez ci-dessous un tableau décrivant les pouvoirs des éléments constitutifs de la *Charte*.

La composition du conseil d'administration et du Sénat est fixée par la *Charte de l'Université York*. Le conseil d'administration est composé du chancelier/de la chancelière, du président/de la présidente et de trente (30) autres personnes au maximum. Le règlement du conseil d'administration précise les modalités de nomination des membres.

Le Sénat est composé de membres d'office spécifiés par la *Charte*, ainsi que d'autres membres élus et nommés déterminés par le règlement du Sénat. La loi exige que les membres à temps plein du corps enseignant constituent toujours la majorité des membres du Sénat. Deux membres du Sénat siègent au conseil et jusqu'à sept membres du conseil siègent au Sénat (y compris le chancelier/la chancelière, le président/la présidente de l'Université et le président/la présidente du CA qui siègent tous d'office au Sénat). Le conseil d'administration mène ses activités par l'intermédiaire de comités qui soumettent des recommandations à l'ensemble du conseil lors de réunions régulières. Le Sénat mène également une grande partie de ses activités par l'intermédiaire de comités qui soumettent les affaires à l'ensemble du Sénat, par l'intermédiaire de son comité de direction.

CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

La mission de l'Université York est d'accroître, de préserver et de diffuser le savoir. Les principales activités de l'Université consistent à fournir des services d'enseignement et de recherche. Ses chaînes d'approvisionnement soutiennent et facilitent ses initiatives de recherche et d'enseignement.

En ce qui concerne l'acquisition de biens, les dépenses liées à la chaîne d'approvisionnement en matériaux relèvent des catégories de la

construction et de la rénovation d'espaces. Les autres sphères de dépenses importantes sont :

- Technologies de l'information
- Services consultatifs et non consultatifs
- Entretien, réparation et exploitation
- Équipement de recherche spécialisé

L'Université gère sa chaîne d'approvisionnement conformément aux diverses directives applicables en matière de marchés publics et aux traités commerciaux, comme la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic, l'Accord de libre-échange canadien et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. En outre, l'Université dispose d'une politique et de procédures complètes garantissant que les achats de biens et de services sont effectués conformément aux lois et règlements applicables.

Les achats de biens et de services dépassant le seuil applicable sont effectués dans le cadre d'une procédure ouverte d'appel d'offres public. Ce processus est mené de manière centralisée par le Département d'achats stratégiques de l'Université.

Le processus d'acquisition implique l'utilisation d'une variété d'outils d'acquisition (demande de prix, appel d'offres, demande de propositions) pour sélectionner les fournisseurs en vue de l'attribution d'un contrat. Les fournisseurs font l'objet d'un contrôle approfondi par le biais d'une combinaison de renseignements fournis par le fournisseur lui-même et de recherches et de vérifications de références effectuées par l'Université. Ces outils d'acquisition obligent les fournisseurs à respecter les politiques de l'Université et les lois applicables, et ces obligations sont transmises aux sous-traitants du fournisseur, le cas échéant.

Pour renforcer ses responsabilités de diligence raisonnable, le Département d'achats stratégiques s'appuie également sur un modèle de fournisseur attiré pour la majorité des achats. Les vendeurs et fournisseurs potentiels sont approuvés et sélectionnés au moyen d'une demande publique de compétences des fournisseurs afin de fournir à l'Université des renseignements optimaux sur ses fournisseurs dans le cours normal de ses activités.

Le Département d'achats stratégiques utilise un système central complet de contrôle et d'équilibre pour gérer les performances des fournisseurs au cours de la prestation de services, au moyen de sa politique d'achats et des processus correspondants. Ces données sont conservées de façon sécuritaire par l'Université.

En outre, l'Université élabore actuellement un code déontologique pour ses fournisseurs afin de faciliter l'identification, la gestion et la réduction des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, y compris ceux liés au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre du processus d'acquisition.

POLITIQUES ET PROCÉDURES ET DILIGENCE RAISONNABLE

L'Université dispose d'un large éventail de politiques et de procédures qui régissent ses activités et qui visent à soutenir ses objectifs et ses buts, notamment l'avancement de la société. Grâce à ces politiques et procédures, l'Université développera des mécanismes supplémentaires en plus de ceux déjà en place pour réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants, pour former son personnel et sa communauté à l'identification de ces risques, et pour exiger de ses fournisseurs, vendeurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent les niveaux les plus élevés de comportement éthique.

[Approvisionnement](#)

Le Département d'achats stratégiques (SPS) de l'Université York aide les départements et les unités de l'Université à acquérir des biens et des services à des prix équitables. La politique et les procédures d'acquisition de biens et de services ainsi que le code d'éthique en matière d'acquisition garantissent que le personnel de l'Université agit de bonne foi, fait preuve de diligence raisonnable et exige des vendeurs et des fournisseurs qu'ils respectent les normes d'honnêteté les plus strictes.

Le SPS suit les directives de la province de l'Ontario en matière de service public élargi et les traités commerciaux comme l'Accord de libre-échange canadien et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Ces directives et traités favorisent des transactions équitables et transparentes avec des vendeurs et des fournisseurs de bonne foi dans des régions où les risques de travail forcé et de travail des enfants sont réduits.

[Registre des signataires autorisés](#)

Afin de maintenir un contrôle adéquat sur ses activités, le registre des signataires autorisés de l'Université régit l'approbation et la mise en œuvre de ses accords, contrats et autres documents. L'attribution des pouvoirs et des responsabilités garantit que le personnel d'encadrement approprié est au courant des transactions, y compris celles qui pourraient entraîner un risque de travail forcé et de travail des enfants, et permettra à l'administration de l'Université d'évaluer l'efficacité des procédures et des processus qu'elle est en train de mettre en place.

[Déclaration des politiques et procédures d'investissement](#)

La stratégie d'investissement de l'Université exige qu'elle prenne en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion de son portefeuille de fonds de dotation. L'Université continuera à rechercher des investissements qui ne comportent pas de risque de travail forcé ou de travail des enfants en respectant ces facteurs ESG.

Ressources humaines

La majorité des membres du personnel de l'Université est syndiquée et régie par des conventions collectives qui prévoient des mécanismes de règlement des griefs pour le personnel. L'Université est à élaborer du matériel de formation directement lié à l'identification et à la réduction des risques de travail forcé et de travail des enfants.

Recherche

L'Université dispose d'un ensemble solide de politiques, de procédures et de mesures de diligence raisonnable pour s'assurer que ses recherches sont menées de manière éthique et diligente, et que le matériel utilisé dans la recherche est acquis de manière appropriée, éthique et conforme à la loi, y compris la politique du Sénat sur la conduite responsable de la recherche et la politique sur les sources de financement de la recherche. Ces politiques contribuent à garantir que la recherche est menée conformément aux objectifs de l'Université et à l'avancement de la société.

La vice-présidence de la recherche et de l'innovation se conforme au régime canadien des marchandises contrôlées et tire parti des systèmes de contrôle des exportations déjà en place au Canada et aux États-Unis.

[Développement durable](#)

La politique de développement durable de l'Université reconnaît que les inégalités socio-économiques constituent un défi majeur pour le développement durable et garantit que l'Université appuie des valeurs qui contribueront à identifier et à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants.

L'Université collabore avec de nombreux partenaires externes pour défendre ces objectifs, notamment en s'inscrivant auprès de la Fair Labor Association et en exigeant la même chose de ses fabricants agréés.

L'Université York est un campus désigné pour le commerce équitable.

À L'AVENIR

Le code déontologique des fournisseurs de l'Université, qui aborde directement les risques de travail forcé et de travail des enfants, devrait être adopté dans les mois à venir, et d'autres initiatives suivront.

L'Université York s'est engagée à définir et à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants et entend développer un ensemble solide d'outils et d'exigences pour sa communauté afin d'améliorer son efficacité dans ce domaine.

QUESTIONNAIRE EN LIGNE

1. *Qui ce rapport concerne-t-il? (champ obligatoire)

Institution gouvernementale

2. *Nom légal de l'entité ou de l'institution gouvernementale (champ obligatoire) visées par le rapport

3. *Exercice financier du rapport (champ obligatoire) 2023-2024

4. *Est-ce une version révisée d'un rapport déjà soumis au cours de cet exercice? (champ obligatoire)

Oui

4.1 *Si oui, indiquez la date à laquelle le rapport original a été soumis. (champ obligatoire)

4.2 *Décrire les modifications apportées au rapport original, y compris en énumérant les questions ou les sections qui ont été révisées. (limite de 1 500 caractères) (champ obligatoire)

5. Pour les entités uniquement : Numéro(s) d'entreprise (le cas échéant) :

6. Pour les entités uniquement : *S'agit-il d'un rapport conjoint? (champ obligatoire)

Oui

~~6.1 *Si oui, identifiez le nom légal de chaque entité couverte par ce rapport.~~

~~(champ obligatoire)~~

~~6.2 Identifier le(s) numéro(s) d'entreprise de chaque entité couverte par ce rapport (le cas échéant).~~

7. Pour les entités uniquement : *L'entité est-elle également soumise à des obligations de déclaration en vertu de la législation relative à la chaîne d'approvisionnement dans une autre juridiction? (champ obligatoire)

Oui

~~7.1 *Si oui, indiquer le(s) droit(s) applicable(s). Veuillez cocher toutes les options applicables. (champ obligatoire)~~

- ~~• La United Kingdom's Modern Slavery Act 2015~~
- ~~• La Australia's Modern Slavery Act 2018~~
- ~~• La California's Transparency in Supply Chains Act~~
- ~~• Autre (veuillez préciser)~~

8. Pour les entités uniquement : *Laquelle des catégories suivantes s'applique à l'entité? Veuillez cocher toutes les options applicables. (champ obligatoire)

Coté sur un marché boursier canadien
 Présence de l'entreprise au Canada (sélectionner toutes les réponses applicables) :

[Redacted]

respecte des seuils liés à la taille (sélectionner toutes les réponses applicables) :

[Redacted]
 [Redacted]
 [Redacted]

9. Pour les entités uniquement : *Dans quels secteurs ou industries l'entité est-elle en exploitation? Veuillez cocher toutes les options applicables. (champ obligatoire)

- Agriculture, sylviculture, pêche et chasse
- Exploitation minière, exploitation de carrières et extraction de pétrole et de gaz
- Service public
- Secteur manufacturier
- Commerce de gros
- Transport et entreposage
- Industries de l'information et de la culture
- Finance et assurance
- Gestion des sociétés et des entreprises
- Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et services d'assainissement
- Soins de santé et assistance sociale
- Arts, spectacles et loisirs
- Autres services (sauf administration publique)
- Administration publique
- Autre (veuillez préciser) :

10. Pour les entités uniquement : *Dans quel pays l'entité a-t-elle son siège ou son établissement principal? (champ obligatoire)

10.1 S'il s'agit du Canada : *Dans quelle province ou quel territoire l'entité a-t-elle son siège ou son établissement principal? (champ obligatoire)

~~11. Pour les institutions gouvernementales uniquement :
*S'agit-il d'un rapport pour une société d'État fédérale ou une~~

~~filiale d'une société d'État fédérale? (champ obligatoire)~~

Oui
 Non

~~11.1 *Si oui, dans quels secteurs ou industries la société d'État ou la filiale exerce-t-elle ses activités? Veuillez cocher toutes les options applicables. (champ obligatoire)~~

- ~~• Agriculture, sylviculture, pêche et chasse~~
- ~~• Exploitation minière, exploitation de carrières et extraction de pétrole et de gaz~~
- ~~• Service public~~
- ~~• Construction~~
- ~~• Secteur manufacturier~~
- ~~• Commerce de gros~~
- ~~• Commerce de détail~~
- ~~• Transport et entreposage~~
- ~~• Industries de l'information et de la culture~~
- ~~• Finance et assurance~~
- ~~• Immobilier, location et crédit-bail~~
- ~~• Services professionnels, scientifiques et techniques~~
- ~~• Gestion des sociétés et des entreprises~~
- ~~• Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et services d'assainissement~~
- ~~• Services éducatifs~~
- ~~• Soins de santé et assistance sociale~~
- ~~• Arts, spectacles et loisirs~~
- ~~• Hébergement et restauration~~
- ~~• Autres services (sauf administration publique)~~
- ~~• Administration publique~~
- ~~• Autre (veuillez préciser) :~~

~~11.2 *Si oui, dans quelle province ou quel territoire la société d'État ou la filiale a-t-elle son siège ou son établissement principal? (champ obligatoire)~~

1. *Quelles mesures l'entité a-t-elle prises au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à une étape quelconque de la production de biens au Canada ou ailleurs par l'entité ou de biens importés au Canada par l'entité? Veuillez cocher toutes les options applicables. (champ obligatoire)

- Activités de cartographie
- Cartographie des chaînes d'approvisionnement
- [REDACTED]
- Réalisation d'une évaluation externe des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour lutter contre le travail forcé et/ou le travail des enfants
- [REDACTED]
- Gestion des pratiques qui, dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation, augmentent le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants
- [REDACTED]
- Réalisation d'un exercice de priorisation afin de concentrer les efforts de diligence raisonnable sur les risques les plus graves de travail forcé et de travail des enfants.
- [REDACTED]
- Élaboration et mise en œuvre de politiques et de procédures de protection de l'enfance
- [REDACTED]
- Élaboration et mise en œuvre de normes, de codes déontologiques et/ou de listes de contrôle de conformité en matière de lutte contre le travail forcé et/ou le travail des enfants

- Réalisation d'audits de fournisseurs
- Contrôles des fournisseurs
- Promulgation de mesures visant à remédier au travail forcé et/ou au travail des enfants, ou coopérer à cette fin
- Élaboration et mise en œuvre des mécanismes de réclamation
- Élaboration et mise en œuvre du matériel de formation et de sensibilisation sur le travail forcé et/ou le travail des enfants
- Élaboration et mise en œuvre des procédures permettant de suivre les résultats obtenus en matière de lutte contre le travail forcé et/ou le travail des enfants.
- [REDACTED]
- Engagement avec des groupes de la société civile, des experts et d'autres parties prenantes sur la question de la lutte contre le travail forcé et/ou le travail des enfants
- Engagement direct auprès des travailleurs et des familles potentiellement concernés par le travail forcé et/ou le travail des enfants afin d'évaluer les risques et d'y remédier
- Information non disponible pour cette période de rapport
- Autre (veuillez préciser) :

2. Veuillez fournir des renseignements supplémentaires décrivant les mesures prises (le cas échéant). (limite de 1 500 caractères)

- L'Université élabore actuellement un code déontologique des fournisseurs qui traitera du risque de travail forcé et de travail des enfants. Il qui devrait être adopté au cours de l'exercice 2025.
- L'Université est enregistrée auprès de la Fair Labor Association et exige la même chose de tous les fournisseurs qui fabriquent des biens et des vêtements avec l'autorisation de l'Université et destinés à la vente dans sa librairie. L'Université a le droit de contrôler ces fournisseurs et d'inspecter leurs locaux, ainsi que d'imposer le respect de la législation applicable, y compris en matière de contrôle des exportations, afin de tirer parti des régimes gouvernementaux existants.

<https://www.fairlabor.org/>

L'Université est un campus désigné pour le commerce équitable.

<https://www.fairtrade.net/>

3. *Lequel des éléments suivants décrit correctement la structure de l'entité?
(champ obligatoire)

- [REDACTED]
- Fiducie
- Partenariat
- Autre organisation non constituée en société

4. *Lequel des éléments suivants décrit précisément les activités de l'entité? Veuillez cocher toutes les options applicables. (champ obligatoire)

- Production de biens (y compris la fabrication, l'extraction, la culture et la transformation)
 - au Canada
 - hors du Canada
- Vente de marchandises
 - [REDACTED]
 - hors du Canada
- Distribution de marchandises
 - au Canada
 - hors du Canada
- [REDACTED]
- Contrôle d'une entité engagée dans la production de biens au Canada ou à l'étranger, ou dans l'importation au Canada de biens produits à l'étranger

5. Veuillez fournir des renseignements complémentaires sur la structure, les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'entité. (limite de 1 500 caractères)

Les activités principales de l'Université concernent l'enseignement et la recherche et n'impliquent pas principalement l'achat, la vente, la fabrication ou la distribution de biens. En tant qu'université

- procédures)
- Procurement of Goods and Services (Policy and Procedure)
 - Procurement Code of Ethics
 - Conduite responsable de la recherche, Politique du Sénat en matière de
 - Politique de gestion des risques
 - Registre des signataires autorisés
 - Politique d'approvisionnement socialement responsable
 - Politique en matière de sources de financement de la recherche
 - Déclaration des politiques et procédures d'investissement
 - Politique d'écodurabilité

<https://www.yorku.ca/secretariat/policies/>

8. *L'entité a-t-elle défini quelles parties de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants? (champ obligatoire)

- Oui, nous avons défini les risques au mieux de nos connaissances et nous continuerons à nous efforcer de déterminer les risques émergents.
- [REDACTED]
- Non, nous n'avons pas commencé le processus d'identification des risques.

8.1 *Si oui, l'entité a-t-elle défini des risques de travail forcé ou de travail des enfants liés à l'un des aspects suivants de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement? Veuillez cocher toutes les options applicables. (champ obligatoire)

- Le secteur ou l'industrie où elle opère
- Les types de produits qu'elle fabrique, achète ou distribue
- Le lieu de ses activités, de ses opérations ou de ses usines
- Les types de produits qu'elle se procure
- [REDACTED]
- Fournisseurs de niveau 1 (directs)
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

fournisseurs de niveau 3

- [REDACTED]
- Le recours à la main-d'œuvre immigrée
- Le recours au travail forcé
- Le recours au travail des enfants
- Aucune des réponses ci-dessus
- Autre (veuillez préciser)

9. *L'entité a-t-elle défini des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement liées à l'un des secteurs et industries suivants? Veuillez cocher toutes les options applicables. (champ obligatoire)

- Agriculture, sylviculture, pêche et chasse
- Exploitation minière, exploitation de carrières et extraction de pétrole et de gaz
- Service public
- [REDACTED]
- Secteur manufacturier
- Commerce de gros
- Commerce de détail
- Transport et entreposage
- Industries de l'information et de la culture
- Finance et assurance
- Immobilier, location et crédit-bail
- Services professionnels, scientifiques et techniques
- Gestion des sociétés et des entreprises
- Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et services d'assainissement
- Services éducatifs
- Soins de santé et assistance sociale
- Arts, spectacles et loisirs
- Hébergement et restauration
- Autres services (sauf administration publique)
- Administration publique
- Aucune des réponses ci-dessus
- Autre (veuillez préciser)

10. Veuillez fournir des renseignements supplémentaires sur les portions des activités et des chaînes d'approvisionnement de l'entité

qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants, ainsi que sur les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque (le cas échéant). (limite de 1 500 caractères)

Aucun risque important de travail forcé ou de travail des enfants n'a été déterminé. L'Université s'engage dans certaines activités liées à la construction et se conforme aux traités commerciaux et aux obligations en approvisionnement. Elle applique une politique d'approvisionnement socialement responsable, qui favorise l'approvisionnement avec des fournisseurs locaux et des pays dotés de régimes d'application rigoureux, comme les États-Unis et ceux membres de l'UE. L'Université élabore actuellement des clauses dans ses documents contractuels pour lutter contre le risque de travail forcé et de travail des enfants. L'Université se conforme aux régimes de contrôle des exportations du Canada et des États-Unis.

11. *L'entité a-t-elle pris des mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement? (champ obligatoire)

- Oui, nous avons pris des mesures correctives et nous continuerons à définir et les lacunes de notre réaction et à les combler.
- Oui, nous avons pris certaines mesures correctives, mais notre réaction présente des lacunes qui doivent encore être comblées.
- Non, nous n'avons pas pris de mesures correctives.
- 

~~11.1 *Si oui, quelles mesures correctives ont été prises par l'entité? Veuillez cocher toutes les options applicables. (champ obligatoire)~~

- ~~• Actions de soutien aux victimes du travail forcé ou du travail des enfants et/ou à leurs familles, telles que la réinsertion professionnelle et le soutien psychosocial~~
- ~~• Indemnisation des victimes du travail forcé ou du travail des enfants et/ou de leurs familles~~

- ~~Actions visant à empêcher le travail forcé ou le travail des enfants et les préjudices qui y sont associés de se reproduire~~
- ~~Mécanismes de réclamation~~
- ~~Excuses officielles~~
- ~~Autre (veuillez préciser)~~

12. ~~Veuillez fournir des renseignements supplémentaires sur les mesures prises par l'entité pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants (le cas échéant). (limite de 1 500 caractères)~~

13. *L'entité a-t-elle pris des mesures pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement? (champ obligatoire)

- Oui, nous avons pris des mesures correctives substantielles et nous continuerons à définir et à combler les lacunes de notre réaction.
- Oui, nous avons pris certaines mesures correctives, mais notre réaction présente des lacunes qui doivent encore être comblées.
- Non, nous n'avons pas pris de mesures correctives.

- 

14. Veuillez fournir des renseignements supplémentaires sur les mesures prises par l'entité pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement (le cas échéant). (limite de 1 500 caractères)

15. *L'entité donne-t-elle une formation aux membres de son personnel sur le travail forcé et/ou le travail des enfants? (champ obligatoire)

- Oui
-

15.1 *Si oui, la formation est-elle obligatoire? (champ obligatoire)

- Oui, la formation est obligatoire pour tout le personnel.
- Oui, la formation est obligatoire pour les membres du personnel qui prennent des décisions en matière de contrats ou d'achats.
- Oui, la formation est obligatoire pour certains membres du personnel.
- Non, la formation est volontaire.

16. Veuillez fournir des renseignements complémentaires sur la formation donnée par l'entité aux membres de son personnel en matière de travail forcé et de travail des enfants (le cas échéant). (limite de 1 500 caractères)

L'Université commencera à élaborer du matériel de formation sur le travail forcé et le travail des enfants à l'intention de son personnel au cours de l'exercice 2025.

17. *L'entité dispose-t-elle actuellement de politiques et de procédures permettant d'évaluer son efficacité à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement? (champ obligatoire)

-
- Non

17.1 *Si oui, quelle méthode l'entité utilise-t-elle pour évaluer son efficacité? Veuillez cocher toutes les options applicables. (champ obligatoire)

- Suivi des indicateurs de performance pertinents, tels que les niveaux de sensibilisation du personnel, le nombre de cas signalés et résolus par le biais de mécanismes de réclamation et le nombre de contrats comportant des clauses contre le travail forcé et le travail des enfants.
- Partenariat avec une organisation externe pour réaliser un examen ou un audit indépendant des actions de l'organisation
- Travail avec les fournisseurs pour mesurer l'efficacité de leurs actions de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, notamment en suivant des indicateurs de performance pertinents.
- Autre (veuillez préciser)

18. Veuillez fournir des renseignements supplémentaires sur la manière dont l'entité évalue son efficacité à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement (le cas échéant). (limite de 1 500 caractères)

Comme il s'agit de la première année de rapport, des outils d'évaluation supplémentaires seront élaborés au cours de l'exercice 2024-2025. Les nouvelles politiques et procédures feront l'objet d'un examen régulier conformément aux exigences de gouvernance de l'Université.



ATTESTATION

À : Ministre de la sécurité publique, Dominic LeBlanc, député

OBJET : Projet de loi S-211

Je confirme que, le 30 avril 2024, le conseil d'administration de l'Université York (l'« Université ») a approuvé le rapport annuel de l'Université, comme l'exige la partie 2 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, L.C. 2023, c. 9.

Je confirme en outre que le conseil d'administration est l'organe directeur de l'Université habilité à approuver ce rapport annuel, conformément à l'art. 10 de la *Charte de l'Université York, 1965*.

A handwritten signature in black ink that reads "Paul Tsaparis".

Paul Tsaparis
Président du conseil

d'administration de

l'Université York,

16 mai 2024